Décision 03-D-69 du 26 décembre 2003

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution de produits pour prothésistes dentaires

Posted on: 20 janvier 2004 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Société Centrale du prothésiste dentaire (CAP), désormais dénommée CAP-Vente par correspondance de produits professionnels, Dental Center
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	SA Ivoclar Division France

Lire

le texte intégral de la décision

73.52 Ko